

Réunion du 1<sup>er</sup> février 2019

objet : Avenant à la convention de financement  
Région Normandie

Rapporteur Frédéric Duché

Depuis le lancement du projet de déploiement du Haut et Très Haut Débit par le syndicat Eure Normandie Numérique, la Région n'a fait que démontrer son implication pour mener à bien cette politique publique.

Trois conventions de financement ont été signées entre 2014 et 2016 d'un montant de 7 538 331€. Elles visaient à financer le réseau de collecte, le raccordement de zones d'activités et les travaux de desserte FttH et de montée en débit cuivre débutés sur le territoire de l'Eure.

En juin 2017, Eure Normandie Numérique et la Région Normandie signaient une convention de financement pluriannuelle s'étendant jusqu'en 2020. Elle portait sur un complément de 35 171 669€ participant ainsi au financement pour la couverture de 144 600 foyers en FttH et de 26 500 foyers en montée en débit cuivre dans l'Eure.

Fin 2017, soucieuse des débits Eurois, la Région annonçait la mise en œuvre de 2 mécanismes permettant d'accélérer la construction des réseaux internet par :

- la mise en place d'une enveloppe de solidarité territoriale, d'un montant total de 10 M€, qui permet de couvrir plus rapidement les communes situées en milieu rural ;
- un cofinancement à hauteur de 50 % du surcoût que représente le déploiement du THD via la fibre optique, en substitution à des opérations de montée en débit, pour les EPCI qui en ont fait le choix.

Ainsi, Eure Normandie Numérique a revu son projet de déploiement en collaboration avec les territoires.

En octobre 2018, un avenant n°1 a été signé afin de regrouper les différentes conventions de financement facilitant ainsi le suivi financier. La participation de la Région s'élevait à 42 710 000€ soit 24,90% du projet global.

Aujourd'hui, il est proposé aux membres du comité syndical, un avenant n°2 à la convention de financement portant sur un complément de 8 896 854€ suite aux mécanismes de la Région. Ainsi, 8 204 prises FttH supplémentaires seront construites en lieu et place des opérations de montée en débit initialement prévues.

Aussi, la Région s'engage à verser à Eure Normandie Numérique un financement total de 51 606 854€ réparti comme suit :

- **Montée en débit** : 1 816 965 € soit 20 % du montant de la dépense prévisionnelle subventionnable fixé à 9 084 827 € HT;
- **FtTH** : 49 789 889 € soit 27,23 % du montant de la dépense prévisionnelle fixé à 182 827 048 € HT.

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Réunion du 1<sup>er</sup> février 2019

Objet : Avenant à la convention de financement Région Normandie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la signature de la convention de financement avec la Région Normandie le 26 juin 2017 ;

Vu la signature de l'avenant n°1 de la convention de financement avec la Région Normandie le 23 octobre 2018 ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 1<sup>er</sup> février 2019 à l'Hôtel du Département à Evreux,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'avenant à la convention de financement avec la Région Normandie ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de financement avec la Région Normandie.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24

- Collège Conseil Départemental : 15

- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 1<sup>er</sup> février 2019

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duché**

